Lyon (69) : la subvention municipale à SOS Méditerranée annulée par la justice après un recours de Reconquête

26/04/2026 à 10h18




Après près de trois ans de procédure, Reconquête Rhône affirme avoir obtenu gain de cause devant le tribunal administratif. La justice a annulé la subvention accordée par la Ville de Lyon, dirigée par Grégory Doucet, à l'association SOS Méditerranée.

Selon Reconquête Rhône, la juridiction administrative aurait également enjoint la Ville d'exiger le reversement des fonds et condamné la collectivité au paiement des frais de procédure. Le parti estime que cette décision va dans le sens de la « transparence de la dépense publique » et de la « défense de l'intérêt général ».

Reconquête parle d'« une victoire importante pour le respect du droit et du bon usage de l'argent public ». Le mouvement ajoute que cette décision « rappelle que les collectivités territoriales doivent strictement encadrer l'attribution des

subventions ».

Le parti annonce rester vigilant quant à « la pleine exécution de cette décision ». L’affaire s’inscrit dans un débat plus large sur les finances locales, alors qu’un rapport de GenerationLibre évoquait 110 millions d’euros versés aux associations par l’exécutif lyonnais en 2024, soit environ 212 euros par habitant.

Lyon Mag